LE

CANADIEN

REVUE LITTÉRAIRE. SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE.

Bublis avec l'autorisation de M. Duploué

Paratesant le premier de chaque mois

ABRÉGER LES TRAVAUX, C'EST PROLONGER LA VIE.

Vot. II

MONTREAL, 1ER DÉCEMBRE 1890.

No. 10



LE SCEAU DE NOTRE JOURNAL

C'est au erayon de M. Robert Falbord, architecte et dessinateur, du bureau Resther, Resther et Vanier, à Montréal, que nous devons le nou-YEAU SCEAU du STÉNOGRAPHE CANADIEN, dont nous donnons gravure. On ne saurait imaginer meilleur embléme de la stenographie, qui, par ses zigzags, sa rapidité et les grands services qu elle rend, a la plus grande similitude avec l'électricité

Au lieu de la fondre qui détruit, le mot sténoterre, pour y être, partout, aussi utile que l'elec-tricité. Les connaisseurs peuvent seuis priser tout le mérite de l'estact. le mérite de l'exécution.

M. Falbord est un jeune homme avantageuse-

ment connu deja et qui a son avenir assure Le dessin que M. Falbord vient de fuie-tour le STÉROGRAPHE CANADIEN, eut certainement tenu le premier rang, au concours qu'il y a eu à Paris, en juin dernier, nour emblêmes, et nous avons tout lieu de croire qu'il y aurait eu le premier prix.

Nos remerciements et nos felicitations à M. Faibord.

Le Stenographe Canadien arrive à la fin de sa deuxième annee et nous sommes fier de l'encouragement taujours croissant que nous recevons. Nous remercions nos lecteurs et nos annonceurs de ce bienveillant patronage; mais nous croyons suasi devoir rappeler à ceux qui ne nous ont fait aucune remise, jusqu'ici, qu'il ne suffit pas de lire un journal pour l'aider à propa zer une chose utile et à laquelle on s'intéresse.

Nous prions donc les arriérés de ne pas oublier que l'abonnement au Stenographe est de \$1 et qu'il tant le payer, sinon d'avance. au moins à la Sa de chaque appée écoulée.

Le "Phare Sténographique" tel est le titre d'un nouveau journal duployen qui vient de voir le jour à Paris. Il est rédigé par \, G. l.emaire. Succès au confrère.

Quand la "Gazette Sténographique" roudra puiser ses informations à meilleure source, cesser d'être de mauvaise foi, de tronquer les phrases et d'être impolie; quand, en un mot, elle voudra re-devenir sérieuse, le STENOGRAPHE ('ANADIEN continuera la discussion re concours et médailles.

Composition sténographique faite le 15 novem-bre dernier, à l'école Saint-Jacques, par les élèves de la deuxième classe :

Elèves uratiquant depuis le mois de mars 1890:

— Henri Naud. 56; Henri Arnoldi, 53; Raoul Chagnon, 51; Guilhume Gagné, 50; Ctovis Saint
Pierre, 48; Ludger Leclaire, 48; J. Bie Yelle, 40;
Martin Gagné, 38; Louis Arnoldi, 32.

Martin Gagné, 38; Louis Arnoldi, 32.
Pratiquant denuis le mois 4 octobre 1890: —
Frédéric Lefebyre, 40; Georges Desroches, 37; Felix Desmarais, 36; Louis Paré, 38; Alphonse Tangung, 34; Arthur Bélanger, 34; Roméo Deschamps, 34; Roméo Deschamps, 34; Aloent Homier, 33; Alveit Lacasse, 33; Alveit Homier, 33; Alphonse Aumond, 32; Eugène Robert, 31; Etienne Altrie, 31; Achille Leblanc, 31; Liene interie, 30; Eugène Soury, 29; Jules Leprohon, 28; Henri Laframboise, 28-Joseph Champague, 26; Joseph Saint-Pierre, 26; Alphonse Benuit, 25.

LES FEMMES STÉNOGRAPHES

L'admission de Miss Eaton à servir comme sténographe au Palais de Justice de Montifal a donné lieu à beaucoup de discussion, dans les cercles judiciaires, et c'est avec raison qu'avocats et sténographes discutent l'opportunité d'admettre les femmes à sténographier dans les cours de justice. Quand on a parle de régler le cout de la procé-

quant on a parte de regier te cout de la proce-dure par sténographie, mesa avons dit aux sténe-graphes officiels que, par suite des progrès que fait tous les jours la sténographie, ils auraient à perdre quelque chose du monopole qu'ils ester-cent dans l'art abréviatif. La question est décidée. Un projet de loi a été adopté par la législature provinciale, à l'effet de limiter le nombre des stéprovinciale, à l'effet de limiter le nombre des sté-nographes officiels, pour chaque district, ainst que le chiffre de la rémunération. Mais, ai les progrès de la sténographie, ni les réductions que l'on veut faire dans le coût de la procédure ne rendront né-cessaire et convenable la présence et l'amploi des femmes sténographes à la cour. U'est ici la mellloure eccasion de s'opposer à ce que le travail des femmes vienne en concurrence